

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 16 décembre 2024

MADAME, MONSIEUR
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUX
6 B PLACE MARECHAL LECLERC
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00133212		lundi 09 décembre 2024 à 09h55
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : ALEXANDRE FOULTIER
Installation	UDI 000440	AUXERRE	Type visite : AUD1
Point de surveillance	S 0000001392	PIEDALLOUES	Type d'eau: T
Localisation exacte	25 ALLÉE DE GUYENNE		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	AUXERRE		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité Références de qualité
inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type dell'analyse : AU Code SISE de l'analyse : 00132468 Référence laboratoire : LSE2412-19396

Résultats

Limites de qualité Références de qualité
inférieure supérieure inférieure supérieure

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,020 µg/L		0,10		
------------------------	------------	--	------	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00133212)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS